

COMMUNE DE CAZAUX-LAYRISSE

Séance du Conseil Municipal du 24/10/2020

L'an deux mil vingt, et le 24 Octobre à 9 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DORE Maire de CAZAUX-LAYRISSE

Présents : Mr DORE Jean-Pierre – Mr CAZAUX Alain – Mr SAMARAN José – Mme SIRET Cécile – Mme CAYLA Jeanine – Mr DERVAUX Emmanuel – Mr LATASTE Dimitri

Mme Cécile SIRET a été élue secrétaire de séance.
Mr le Maire donne lecture du compte-rendu du 10/07/2020

La séance débute par une minute de silences ce en hommage à Samuel PATY.

Situation de la trésorerie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la trésorerie à ce jour. La commune a un solde de 103 000 € qui fluctue en fonction des subventions perçues, des factures à payer et de la récupération de la TVA.

Etat des lieux des loyers :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les loyers communaux sont à jour (garage + appartements). A savoir, 500 €/mois + 1 place de parking intérieur pour les appartements et 80 €/mois (2 véhicules) uniquement pour les garages soit au total 1080 €/mois ou 12960 € brut par an maximum.

Installation du matériel informatique à la Mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un ordinateur et une imprimante laser avec scanner ont été installés à la mairie. Monsieur le Maire présente le devis d'AROBATIC pour un montant H.T de 1489.17 € soit 1787.00 € TTC. Une subvention du Conseil Département d'un montant de 295.83 € a été accordée. La facture sera réglée auprès d'AROBATIC, il nous reste à percevoir la subvention.

Etat des lieux des paiement factures d'eau :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la facturation a été effectuée au mois de Juin 2020 de façon à ne pas gêner au moment des fêtes. 4 ou 5 redevances restent à payer avec une relance automatique de la perception 1 mois après la réception de la facture. Pas d'inquiétude par la suite car 2 règlements restent à récupérer chez le notaire suite à des ventes en Novembre 2019, les autres devraient être réglées prochainement..

Investissement sur le réseau d'eau potable à faire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de monter l'électricité au réservoir de 180 m3 en tirant dans la gaine en place un câble d'une longueur de 200 ml un turbidimètre ainsi qu'une vanne électrique commandée par celui-ci va être installé à l'entrée du réservoir neuf.. Ces appareils sont en notre possession donc pas de frais d'achat, seuls le câble et la main d'œuvre seront à payer (devis à demander). L'idée est de privilégier le traitement UV de notre eau sans chloration. Accord à l'unanimité.

Création de noms de rues et numéros :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le travail de l'adjoint Alain CAZAUX. Une proposition de noms de rues est émise par Alain. La proposition a été discutée, modifiée puis votée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Cette même proposition va être transmise aux habitants, qui s'ils le souhaitent donneront également leur avis. Coût de 3 à 5000 € que nous allons essayer de subventionner, peut-être un peu moins si Alain peut se substituer au technicien qui travaille sur le logiciel.

Délibération effacement des réseaux (Quartier La Carnau route de Baren) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération est à prendre concernant un nouveau projet à 275 ml et le remboursement de la part SDEHG (envions 15 000 €) sur 12 ans dans le budget fonctionnement. Accord à l'unanimité. La facture de la nouvelle canalisation eau a été réglée à l'entreprise CASSAGNE (23 000 € TTC) depuis 2018. La nouvelle conduite eau se terminera à l'entrée du passage inférieur de la RD125. La famille ROBERT va être contactée afin de mettre en souterrain ou pas le câble téléphone et celui de l'électricité concernant leur habitation, 18 000 € HT de Télécom sont à faire subventionner par le Département, ORANGE règlera à la commune 8 € HT pour chaque ml. Accord à l'unanimité.

Visite des installations d'eau potable :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la visite des installation d'eau potable. Pour ceux qui le peuvent et dans la mesure de leur disponibilité ce sera un samedi matin de beau temps. La date reste à définir. Accord à l'unanimité. La procédure administrative pour les périmètres de protection du captage s'achève. Coût des études 17 000 €, subvention Adour Garonne 14 000 €.

Mise à disposition d'une benne pour les encombrants :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune bénéficie chaque année de la gratuité d'une benne pour les encombrants. L'année se termine et la mise à disposition va être demandée à la Communauté des communes. Une année, la benne sera placée à CAZAUX du BAS et l'année suivante à CAZAUX du HAUT sinon cette benne est à disposition des administrés moyennant paiement. Accord à l'unanimité.

Bilan, journée citoyenne :

Mr Alain CAZAUX fait le bilan, il rappelle que cette initiative était une première depuis des décennies. 25 repas ont été servis à la suite de cette demi-journée de travaux. Une trentaine de personnes étaient présentes ce jour-là pour nettoyer les sentiers, les locaux communaux, les églises et autres lieux (cimetière). Le Conseil Municipal semble satisfait même s'il y a des imperfections (planification des tâches, sécurité des personnes, matériel défectueux à la mairie). Il faudrait 2 journées par an.

Questions diverses :

Résumé des travaux au cimetière du Haut : Le rapport du géomètre conclut que les travaux du cimetière et de l'église n'ont pas bougé. Le débroussaillage et les frais de ce même géomètre (environ 500 €) sont financés à 80% par l'Etat L'Entreprise GAUTHIER a facturé 37000 € HT pour ce travail soit 43 000 € TTC. Reste à charge de la commune environ 1500€ HT.

Vidange de la retenue de solide de gimières : Cette retenue a été vidée la dernière fois en 2005. L'entreprise BARBA a réalisé les travaux (matériaux de mauvaise qualité). Montant des travaux qui dépassera le devis du fait des transports de ces mêmes matériaux en décharge et non sur les pistes communales comme il était prévu dans le dossier initial.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une prise a été installée à côté de la mairie afin de recevoir un défibrillateur.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la coiffeuse itinérante qui mettait sa caravane le lundi à CAZAUX a cessé de venir, elle a ouvert un salon à Bagnères de Luchon. Monsieur le Maire rappelle qu'aucune participation financière ne lui a été demandée.

La séance est levée à 12h00
Le Maire
Jean-Pierre DORE